

Rapport financier 2019

Depuis l'ordonnance de juillet 2004 notre ASA est devenue un Etablissement Public.

Notre gestion est réglementée par la comptabilité publique. Comme par le passé nous n'avons pas de trésorier, l'appel et les encaissements de cotisations ainsi que les règlements de nos dépenses sont assurés par le trésor public qui fait office de trésorier.

Conséquence : nos budgets et compte administratifs doivent être présentés comme ceux d'une collectivité locale.

Principes : Pour le budget, respect de l'annualité et celui-ci doit être équilibré en recettes et en dépenses. Pour le compte administratif, celui-ci doit reprendre les résultats antérieurs.

Pour le budget et le compte administratif ceux – ci doivent être présentés en 2 sections distinctes.

Section de fonctionnement pour les dépenses courantes.

Section d'investissements pour les dépenses qui font varier la valeur du patrimoine.

Pour l'année 2019 nous avons 18 660 € de recette par l'appel de la redevance de 20 € pour chaque propriété située dans le périmètre syndical et 365 € en produit de gestion courante.

En dépenses, nous n'avons que des dépenses de fonctionnement dont vous avez eu le détail avec les convocations pour 17 501,06 €. Il est à noter que pour l'année 2019 nous avons eu 7 200 € d'entretien d'ouvrage.

D'où un excédent de fonctionnement 2019 de	1 524 ,44 €
Le résultat de fonctionnement l'exercice 2018 était de	164 831 ,09 €
Excédent de fonctionnement cumulé de	166 355 ,53 €
En 2019 il n'y a eu ni dépenses, ni recettes d'investissement.	0,00 €
Le résultat d'investissement de l'exercice 2018 était de	177 ,04 €
Excédent d'investissement cumulé de	177 ,04 €
D'où un excédent global de clôture 2019 de	166 532 ,57 €

Ce résultat nous permet d'envisager l'avenir (sauf catastrophe naturelle) avec sérénité et de financer, entre autre, en 2020, l'entretien courant.